

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

<b>Préambule</b>	<b>2</b>
<b>Inscription</b>	<b>2</b>
<b>Annulation ou report de la formation par le client</b>	<b>2</b>
<b>Annulation ou report de la formation par SEIF</b>	<b>2</b>
<b>Attestation de stage</b>	<b>3</b>
<b>Prix</b>	<b>3</b>
<b>Facturation</b>	<b>3</b>
<b>Propriété intellectuelle</b>	<b>4</b>
<b>Responsabilité mutuelle</b>	<b>4</b>
<b>Formation sur site</b>	<b>4</b>
<b>Protection des données à caractère personnel</b>	<b>4</b>
<b>Contestations relatives aux prestations</b>	<b>5</b>

## Préambule

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les offres relatives à des prestations de formation. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Les présentes CGV peuvent être amenées à évoluer. Le client reconnaît que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de SEIF, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins. Pour certaines formations, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV. Les conditions particulières de vente peuvent figurer à la suite des présentes CGV ou sur le devis ou le bon de commande ou être transmises au client en accompagnement de l'un de ces documents. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente prévalent.

## Inscription

Suite à la souscription d'une formation par le client SEIF s'engage à prendre contact avec le client, dans un délai de 48 heures, pour planifier la formation. Le programme de formation et la convention de formation sont envoyés au client. La convention est à retourner à SEIF, signée. Celle-ci sera signée et renvoyée au client pour effectuer les démarches de prise en charge auprès de son OPCO.

SEIF spécifie dans ses programmes les connaissances initiales requises (pré requis) pour suivre chacune de ses formations dans des conditions optimales. Il appartient au client de s'assurer que tout apprenant inscrit à une formation satisfait bien les prérequis spécifiés sur le programme de formation correspondant. SEIF ne peut en conséquence être tenue pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et le niveau initial des participants.

## Annulation ou report de la formation par le client

Le client peut annuler ou demander un report d'une formation, si cette annulation intervient au plus tard 48h avant la date du rendez-vous de formation à distance et 72h pour une formation sur site, et cela sous accord de SEIF.

## Annulation ou report de la formation par SEIF

En cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de SEIF ou en cas d'indisponibilité subite du formateur (accident, maladie, etc.), SEIF peut annuler ou reporter la formation prévue, sans préavis et sans frais.

SEIF s'engage, alors, à proposer une solution de remplacement dans les plus brefs délais et au mieux pour le client.

## Attestation de stage

À l'issue de la formation, le client signera une feuille de présence et SEIF remettra au client une attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation. Par ailleurs, un questionnaire de satisfaction sera envoyé au client.

## Prix

Les prix sont indiqués sur le bon de commande.

## Facturation

Le client déclare prendre connaissance et accepter que le paiement de la formation soit entièrement dû à SEIF.

Le règlement de la facture s'effectue par virement bancaire : 50% d'acompte à la signature et le solde à réception de la facture.

Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- Des intérêts de retard de paiement au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal
- L'exigibilité immédiate des factures non échues.

Par ailleurs, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout règlement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

SEIF se réserve également le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Si le client souhaite une prise en charge par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

## Propriété intellectuelle

SEIF est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à SEIF. Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par la CCI Nantes St Nazaire est illicite et pourra donner lieu à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

## Responsabilité mutuelle

SEIF est responsable de la qualité de la formation dispensée, soit en formation présentielle, soit en formation distancielle, tant au niveau du contenu que de la pédagogie. Si, malgré le soin apporté à la formation, le client avait une réclamation, celle-ci peut être exprimée par tout moyen à la convenance de celui-ci, dans les 5 jours ouvrables suivant la formation. Dans ce cas, SEIF s'engage à apporter une réponse appropriée.

Le client assure la responsabilité :

- De l'adéquation entre la formation dispensée et les besoins du client,
- Du contenu des saisies effectuées dans les logiciels lors de la formation.

## Formation sur site

Lorsque que la formation dispensée aura lieu dans les locaux du client, alors les parties auront convenu que le règlement intérieur du site prévaudra en cas de contradictions avec les présentes CGV.

## Protection des données à caractère personnel

SEIF s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, ainsi que le règlement européen sur la protection des données (RGPD) 2016/679 du Parlement européen.

Dans le cadre du service, SEIF est responsable de traitement et collecte les données à caractère personnel du Client, à des fins (a) de gestion de la relation client (facturation, assistance et maintenance des services, gestion commerciale, archivage, téléphonie, amélioration de la qualité, de la sécurité et de la performance des services, recouvrement, etc.), et (b) de respect de la réglementation applicable aux sociétés commerciales (notamment obligations légales de conservation des documents commerciaux). Les données traitées à des fins de gestion de la relation entre le Client et Selsia sont constituées d'informations telles que nom, prénom, adresse postale, adresse électronique, téléphones des collaborateurs du Client.

SEIF s'engage à ne pas utiliser les données ainsi collectées à d'autres fins que celles susmentionnées.

SEIF peut toutefois être amenée à devoir les communiquer à des autorités judiciaires et / ou administratives, notamment dans le cadre de réquisitions.

Les autres données à caractère personnel collectées et traitées par SEIF afin de respecter ses obligations légales, sont conservées conformément à la loi applicable. Dans le cadre des finalités définies ci-dessus, le Client accepte que les données à caractère personnel susvisées le concernant soient transférées par SEIF à des sociétés tierces qui interviennent dans le cadre de l'exécution du Contrat.

Afin de garantir une protection adéquate des dites données à caractère personnel collectées par SEIF, SEIF a adopté des règles internes de bonnes pratiques.

SEIF s'engage à supprimer l'ensemble des données personnelles du client lorsque les finalités établies pour le traitement de ces données arriveront à expiration.

Par ailleurs le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, droit à la limitation et de suppression des informations susvisées le concernant. Il peut exercer ce droit et obtenir communication des dites informations par courriel à l'adresse électronique : [contact@seif-consult.com](mailto:contact@seif-consult.com) ou encore par courrier postal à l'adresse : SEIF, La Clémentinière 44860 PONT SAINT MARTIN, en justifiant de son identité. Il y sera répondu dans un délai de trente (30) jours suivant réception.

## **Contestations relatives aux prestations**

Toutes les contestations relatives aux prestations de formation prodiguées par SEIF, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent de NANTES.